

Ordonnance collective

Programmes concernés :

SCLA / Famille-enfance-jeunesse et Soutien à domicile
Professionnel habilité à exécuter l'ordonnance du secteur visé

Analgésique antipyrétique - Acétaminophène

OC 2011-04-28-019

Page 1 de 4

PROFESSIONNELS HABILITÉS *À EXÉCUTER L'ORDONNANCE

- Les infirmières du JHSB qui possèdent la formation pertinente, les connaissances et les compétences nécessaires à l'application de l'ordonnance collective.

* Le personnel d'agence s'assure de posséder les connaissances, la formation et les compétences nécessaires avant de prendre une décision liée à cette ordonnance collective.

ACTIVITÉS RÉSERVÉES

- Évaluer la condition physique et mentale d'une personne symptomatique.
- Administrer et ajuster des médicaments ou d'autres substances lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance.

RÉFÉRENCE À UN PROTOCOLE ET FORMULAIRE Oui Non

GROUPE DE PERSONNES VISÉES OU SITUATION CLINIQUE VISÉE PAR L'ORDONNANCE

- Usagers des programmes Famille Enfance Jeunesse et Soutien à domicile

INDICATIONS ET CONDITIONS D'INITIATION

- Température rectale de 38,5 °C ou plus, température buccale de 38 °C ou plus.
- Fièvre et/ou douleur secondaire à un vaccin chez un usager.
- Douleur, céphalée d'étiologie connue.
- Autorisation parentale pour les moins de 14 ans.

INTENTIONS THÉRAPEUTIQUES

- Soulager l'inconfort relié à l'hyperthermie chez l'usager.
- Soulager l'hyperthermie secondaire à l'administration d'un vaccin.
- Soulager une douleur légère à modérée chez l'usager.
- Éviter les complications telles les convulsions fébriles chez l'usager.

CONTRE-INDICATIONS

- Allergie ou intolérance à l'acétaminophène.
- Si prise d'acétaminophène, d'AAS ou d'autres AINS (ex : ibuprofène ou autre) dans les dernières 3 heures, demander l'avis du médecin traitant.
- Si l'usager reçoit déjà 3600 mg/jour d'acétaminophène sur une base régulière ou une dose maximale équivalente pour l'usager ayant un poids inférieur à 44 kg.

POSOLOGIE DE L'ACÉTAMINOPHÈNE

Adultes :

- 2 comprimés (co) de 325 mg ou 1 suppositoire de 650 mg ;
- Intervalle minimal entre 2 doses : 4 heures ;
- Maximum : 5 doses par période de 24 heures (soit 10 co./ jr ou 5 suppositoires/jr) ;
- Exception : maladie hépatique active (ex : mononucléose, hépatite) (2000 mg/jr soit 6 co/jr ou 3 suppositoires/jr).

Ordonnance collective

Programmes concernés :

SCLA / Famille-enfance-jeunesse et Soutien à domicile
Professionnel habilité à exécuter l'ordonnance du secteur visé

Analgésique antipyrétique - Acétaminophène

OC 2011-04-28-019

Page 2 de 4

POSOLOGIE DE L'ACÉTAMINOPHÈNE

Enfants de moins de 12 ans :

Dose-cible : 10 à 15 mg/kg
 Intervalle minimal entre 2 doses : 4 heures
 Maximum : 5 doses par période de 24 heures

ÂGE	POIDS (kg)	DOSE UNITAIRE (mg)	FORMULATIONS			
			Gouttes concentrées 80mg/mL (mL)	Comprimé croquable 80 mg/co (CO)	Suspension orale 160 mg/5 mL (mL)	Comprimé croquable 160 mg/co (CO)
6-11 mois	5,5-7,9	80	1,0	---	---	---
12-23 mois	8,0-10,9	120	1,5	1 ½	---	---
2-3 ans	11,0-15,9	160	2,0	2	5,0	1
4-5 ans	16,0-21,9	240	3,0	3	7,5	1½
6-8 ans	22,0-26,9	320	4,0	4	10,0	2
9-10 ans	27,0-31,9	400	5,0	5	12,5	2 ½
11 ans	32,0-43,9	480	6,0	6	15,0	3

Personne de 12 ans et plus dont le poids est inférieur à 44 kg :

Dose-cible : 10-15 mg/kg
 Intervalle minimal entre 2 doses : 4 heures
 Maximum : 5 doses par période de 24 heures

POIDS (kg)	DOSE UNITAIRE (mg)	FORMULATIONS			
		Suspension orale 160 mg/5 mL (mL)	Comprimé croquable 160 mg/co (CO)	Comprimé rég. ou Caplet rég. à 325 mg/co (CO)	Supp. 650 mg I/R
32,0	480	15,0	3	1 ½	
33,0	495	15,0	3	1 ½	
34,0	510	15,0	3	1 ½	
34,0	525	16,0	3	1 ½	
36,0	540	17,0	3	1 ½	
37,0	555	17,0	3	1 ½	
38,0	570	18,0	3 ½	Privilégier les 2 premières formulations	
39,0	585	18,0	3 ½	Privilégier les 2 premières formulations	
40,0	600	18,0	3 ½	Privilégier les 2 premières formulations	
41,0	615	19,0	3 ½	Privilégier les 2 premières formulations	

Ordonnance collective

Programmes concernés :

**SCLA / Famille-enfance-jeunesse et Soutien à domicile
Professionnel habilité à exécuter l'ordonnance du secteur visé**

Analgésique antipyrétique - Acétaminophène

OC 2011-04-28-019

Page 3 de 4

POIDS (kg)	DOSE UNITAIRE (mg)	FORMULATIONS			
		Suspension orale 160 mg/5 mL (mL)	Comprimé croquable 160 mg/co (CO)	Comprimé rég. ou Caplet rég. à 325 mg/co (CO)	Supp. 650 mg I/R
42,0	630	19,0	4	2	1
43,0	645	20,0	4	2	1
44,0 et plus	650	---	---	2	---

MISE EN GARDE

- S'assurer que l'utilisateur ne reçoit pas déjà la posologie maximale journalière en ordonnance régulière. Tenir compte de toute médication prise antérieurement (ASA, acétaminophène, AINS).
- Risque de dommage hépatique.

LIMITES / RÉFÉRENCE AU MÉDECIN TRAITANT

- Si utilisation depuis plus de 48 heures, aviser le médecin.
- Si aucune réponse à l'administration de l'antipyrétique après 1 heure.

NOTER AU DOSSIER DE L'USAGER (POUR CHAQUE DOSE ADMINISTRÉE)

- L'indication du médicament ;
- La date de naissance ou l'âge de l'utilisateur ;
- Le poids de l'utilisateur (chez l'enfant) ;
- La dose du médicament administrée ;
- L'heure de l'administration du médicament ;
- La voie d'administration ;
- L'autorisation parentale chez les moins de 14 ans.

Ordonnance collective

**Programmes concernés :
SCLA / Famille-enfance-jeunesse et Soutien à domicile
Professionnel habilité à exécuter l'ordonnance du secteur visé**

Analgésique antipyrétique - Acétaminophène

OC 2011-04-28-019

Page 4 de 4

PROCESSUS D'ÉLABORATION ET D'ADOPTION



Michelle Carrier
Chef du département de pharmacie SB

2011-04-28

Année/Mois/Jour



Catherine Nadeau
Chef du département de pharmacie JH

2011-04-28

Année/Mois/Jour



Jennifer H. Robert
Directrice des soins infirmiers et de la qualité

2011-04-28

Année/Mois/Jour

Adopté par le CMDP :

2011-04-28
Année/Mois/Jour

Date de mise en vigueur :

2011-04-28
Année/Mois/Jour

Dates de révision :

2010-11-24
Année/Mois/Jour

2010-12-03
Année/Mois/Jour

2014-04-28
Année/Mois/Jour